



4906 débat d'orientation
Etat - communes
Dépôt : M. Marco Schank
27.11.2003

Motion 6

La Chambre des Députés

- constatant les multiples coopérations intercommunales dans les domaines de l'éducation, de la gestion des déchets, de l'assainissement, de l'eau potable, du tourisme par le biais de syndicats intercommunaux;
- estimant que les communes se rendent de plus en plus compte du besoin d'une coopération accrue au niveau intercommunal, voire régional;
- constatant que le domaine de l'aménagement du territoire en particulier exige une planification régionale, ainsi qu'une réorganisation de la structure territoriale en fonction de la déconcentration concentrée, mesures préconisées dans le Programme Directeur de l'Aménagement du territoire;
- constatant qu'aujourd'hui bon nombre de communes veulent intensifier leurs ambitions régionales, en initiant des projets régionaux communs;
- constatant néanmoins que les communes concernées ont besoin de fonds afin de financer ces projets dans le contexte de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire.

invite le gouvernement

- d'étudier la mise en place d'un fonds régional permettant la réalisation de projets régionaux dans des regroupements de communes travaillant selon une approche régionale;
- à examiner la faisabilité d'un transfert d'un certain pourcentage du Fonds communal de dotation financière (FCDF) dans l'intérêt de la coopération régionale.

M. SCHANK

M. SCHANK

M. SCHANK

M. SCHANK

M. Nagel